

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes  
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

RESUME DE LA SEANCE

20. Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

20.3 Examen périodique des espèces

20.3.3 Examen périodique de *Sclerocactus* spp...... PC22 Doc. 20.3.3

et

21. Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)]

21.1 Rapport du spécialiste de la nomenclature botanique..... PC22 Doc. 21.1

21.2 Problèmes taxonomiques pour *Nardostachys* et incidences  
potentielles sur les données et le contrôle du commerce ..... PC22 Doc. 21.2

21.3 Nomenclature révisée d'*Aloe* spp...... PC22 Doc. 21.3

21.4 Nomenclature révisée de deux espèces de palmiers malgaches (*Arecaceae*) ..... PC22 Doc. 21.4

Le Comité établit un groupe de travail sur la nomenclature (points 20.3.3, 21.1, 21.2, 21.3 et 21.4 de l'ordre du jour) avec le mandat suivant :

Concernant le point 20.3.3 :

1. Examiner les amendements proposés pour la base de données des espèces CITES, ainsi que pour la 3<sup>e</sup> édition de la liste des cactus CITES (*CITES Cactaceae Checklist*), comme indiqué dans le tableau 2 du document 20.3.3.
2. Examiner le problème de taxonomie et de nomenclature soulevé au paragraphe 20 de ce document, en ce qui concerne *Sclerocactus erectocentrus* et *S. johansonii*.

Concernant le point 21.1:

1. Examiner les meilleurs moyens d'assurer que les Parties disposent de références normalisées, scientifiquement valides, accessibles, actualisées et pratiques pour les espèces d'orchidées faisant l'objet d'un commerce.
2. Examiner les progrès de la révision de la liste des cactus CITES ; recommander des experts des États des aires de répartition pour assurer la liaison avec le rédacteur, et donner des conseils sur les meilleurs moyens pour qu'une liste révisée soit adoptée avec le soutien des États des aires de répartition par une réunion de la Conférence des Parties .

3. Noter que le projet révisé de liste des cycadales a été préparé, diffusé en copie papier, mis en ligne sur le Web ; et faire des recommandations pour que les Parties commentent activement cette liste.
4. Prendre note des progrès réalisés sur la liste des *Dalbergia* ; et suggérer des moyens pouvant faciliter la production d'une liste importante des *Diospyros*.
5. Examiner le document préparé par l'Afrique du Sud sur *Aloe* ; et recommander la meilleure voie à suivre pour résoudre de façon pratique les problèmes identifiés.
6. Prendre note et examiner la mise à jour du statut taxonomique de *Platymiscium pleiostachyum*.
7. Examiner toute autre question pertinente soulevée par les Parties ; et faire des recommandations au Comité à ce propos.

Concernant le point 21.2 :

Envisager l'inclusion du synonyme « *Nardostachys jatamansi* (D. Don) DC. » ; et recommander au Comité des mesures appropriées pour l'actualisation des listes en conséquence afin que les organes de gestion soient en mesure de réglementer de façon précise tous les spécimens dans le commerce international.

Concernant le point 21.3 :

Examiner les actions mentionnées au paragraphe 4 et 6 du présent rapport ; et recommander des mesures appropriées au Comité.

Concernant le point 21.4 :

1. Évaluer les changements de nomenclature requis par ce document ; et donner des orientations sur d'autres mesures nécessaires.
2. Commencer à préparer le rapport du spécialiste en nomenclature pour la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

La composition du groupe est établie comme suit :

Présidente : Le spécialiste en nomenclature botanique du Comité pour les plantes (M. McGough) ;

Membres du PC : Représentants de l'Afrique (M. Luke), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Mme Rivera), de l'Europe (M. Sajeve) et de l'Océanie (M. Leach) ;

Parties: Autriche, Chine, Allemagne, Mexique, Pologne, Afrique du Sud, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique ;

OIG et ONG : PNUE-WCMC, UICN, et Società Botanica Italiana.

22. Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP17

22.1 Amendement de l'annotation des orchidées de l'Annexe II pour exempter les produits finis, emballés et prêts pour le commerce de détail qui contiennent des éléments d'orchidées de l'Annexe II..... PC22 Doc. 22.1

Le Comité établit un groupe de travail sur les annotations aux orchidées inscrites à l'Annexe II (point 22.1 de l'ordre du jour) avec le mandat suivant :

Rédiger le mandat pour un groupe de travail intersession du Comité pour les plantes sur les annotations aux orchidées de l'Annexe II, traitant notamment de la relation entre le groupe de travail intersession du Comité pour les plantes sur les annotations aux orchidées inscrites à l'Annexe II et le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Díaz) et la Suisse (Mme Moser) ;

Membres du PC : Représentant de l'Asie (Mme Zhou) ;

Parties : Canada, Chine, République Tchèque, Union européenne, France, Italie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique ;

OIG et ONG : ITC, CNUCED, PNUE-WCMC, UICN, FTS Botanics, Species Survival Network, et TRAFFIC.